

# EXAMEN DU PERMIS

## Inscrivez-vous en ligne

**Les personnes qui souhaitent passer l'examen du permis de chasser doivent s'inscrire directement en ligne sur [www.permischasser.ofb.fr](http://www.permischasser.ofb.fr)**

### ► 1<sup>ère</sup> ÉTAPE : PRÉINSCRIPTION EN LIGNE

Les futurs candidats à l'examen doivent s'inscrire depuis le site [www.fdc60.fr](http://www.fdc60.fr) > Rubriques Formations > Préparer l'examen du permis de chasser. Il vous suffit de cliquer sur le lien « Inscription à l'examen »

Indiquez s'il s'agit d'une première inscription ou d'une réinscription et sélectionnez ensuite le département dans lequel vous souhaitez passer la formation du permis de chasser.

Puis une fiche d'informations est à renseigner :

- Nom et prénoms, date de naissance, lieu de naissance, pays de naissance et nationalité
- Adresse, N° de tél portable et courriel



Attention, les demandeurs doivent disposer obligatoirement d'un numéro de portable et d'une adresse mail. Sans ces deux éléments d'information, le dossier ne pourra pas être validé.

Une fois ces informations saisies, vous recevez instantanément sur votre adresse mail un code à 6 chiffres que vous devez renseigner afin de valider votre demande d'inscription.

Une fois le code saisi, vient l'étape du paiement. Un paiement pour les personnes ne résidant pas dans l'Oise d'un montant de 200 € est demandé (soit par carte bancaire, virement ou par chèque) et pour celles résidant dans l'Oise, un chèque de caution de 150 € est à joindre au dossier d'inscription. Le paiement destiné à l'OFB peut se faire par carte bancaire (recommandé), ou par virement bancaire (RIB de l'OFB téléchargeable).

Les candidats doivent télécharger le CERFA d'inscription pré-rempli reçu par mail après paiement et le retourner à la Fédération des Chasseurs de l'Oise, accompagnée des pièces justificatives pour que la demande soit traitée.

Envoi du dossier complet à l'adresse suivante :

**Fédération des Chasseurs de l'Oise**  
**155 rue Siméon Guillaume de la Roque - BP 50071 Agnetz - 60603 Clermont Cedex**

Enfin, afin de valider votre inscription, vous devez cocher «J'atteste avoir lu et pris note de la liste des justificatifs à envoyer» et cliquer sur **Je finalise ma demande de permis**.



## ► 2<sup>ème</sup> ÉTAPE : DÉPÔT DU DOSSIER PAPIER À LA FDC60

Le dossier et les pièces justificatives sont à envoyer à la Fédération des Chasseurs de l'Oise dès que possible :

Liste des pièces à joindre au **CERFA** :

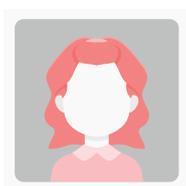
- **Photocopie d'une pièce d'identité recto/verso en cours de validité** (carte nationale d'identité ou passeport). pour les étrangers, toute pièce en tenant lieu.
- **1 photo d'identité normalisée** (format 35 x 45 mm) de préférence en couleur, datée de moins de 6 mois qui sera agrafée dans le cadre prévu à cet effet (Noter nom et prénom au dos de la photo).
- Pensez à signer directement la déclaration sur l'honneur figurant sur le formulaire CERFA. Pour les candidats mineurs, signature obligatoire du représentant légal.
- Le certificat médical se trouvant au dos du formulaire (tampon du médecin + signature du médecin) doit être daté de moins de 2 mois le jour de l'inscription.
- Pour les candidats mineurs âgés entre 16 et 18 ans : l'attestation de recensement.
- Pour les candidats âgés entre 18 et 25 ans : le certificat de participation à la « Journée Défense et Citoyenneté »
- Pour les candidats ayant réglé les frais d'inscription par virement, joindre le justificatif du virement.
- Pour les candidats résidant dans l'Oise :
  - un chèque de caution de 150 € à l'ordre de la FDC60
  - un justificatif de moins de 3 mois (factures EDF, gaz, téléphone, eau, ...)
- Pour les candidats ne résidant pas dans l'Oise : un règlement de 200 € par chèque à l'ordre de la FDC60, ou par virement bancaire ou par carte bancaire. Règlement en espèces possible sur place.

Les candidats seront informés par mail de l'avancement de leur dossier d'inscription. Les convocations aux formations théorique et pratique seront adressées par la Fédération des chasseurs aux candidats **par mail un mois avant**.

Les convocations à l'examen du permis de chasser seront adressées **par mail par l'OFB 10 jours avant l'examen**.

En cas d'absence à une formation ou à l'examen sans justificatif pour motif impérieux, votre caution sera encaissée. Si vous souhaitez participer à une nouvelle session de formation, une nouvelle caution sera exigée.

## ► Informations



**Fédération des Chasseurs de l'Oise**

Service Formations

Carine Manlay

☎ 03 44 19 40 48 - c.manlay@fdc60.fr